

Modernisation du Règlement sur les exploitations agricoles

Synthèse des résultats

Ateliers de cocréation
externe



Le REA : mise en contexte

Le [Règlement sur les exploitations agricoles](#) (REA) a pour objectif d'assurer la protection de l'environnement, particulièrement celle de l'eau et du sol, contre la pollution causée par certaines activités du secteur agricole.

Depuis son adoption en 2002, le REA a contribué à freiner la dégradation des cours d'eau en milieu agricole, mais, malgré les progrès accomplis, il reste du travail à faire. En outre, il a besoin d'être adapté pour tenir compte de l'amélioration des pratiques agroenvironnementales et de la réalité de nouvelles activités du secteur agricole.

Chantier de modernisation du REA

Pour aller encore plus loin dans une meilleure cohabitation entre l'agriculture et l'environnement, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), a entamé un grand chantier de modernisation du REA. La cible est d'adopter un nouveau cadre réglementaire afin d'atteindre une meilleure santé des écosystèmes.

Objectifs du chantier

Dans une perspective de développement durable, ce chantier poursuit les **trois objectifs** suivants :

- Améliorer la santé des cours d'eau en milieu agricole en diminuant les répercussions du secteur agricole;
- Élargir l'encadrement des rejets issus des secteurs agricole et aquacole;
- Accroître l'adhésion et la mobilisation du secteur par l'entremise d'une réglementation simplifiée.

Enjeux non traités dans le cadre du chantier de modernisation

Puisque le REA constitue l'objet principal du chantier de modernisation, certains sujets sont exclus du chantier, car ils se rapportent à d'autres lois ou règlements.

- Prélèvements d'eau;
- Matières résiduelles fertilisantes;
- Pollution lumineuse, odeurs, poussières;
- Activités de transformation à la ferme;
- Résidus d'abattage et animaux morts.

Démarche de cocréation

Les enjeux agroenvironnementaux sont complexes et interreliés. C'est pourquoi le MELCCFP a effectué une démarche de cocréation inspirée du succès des travaux qui ont permis, en 2020, de moderniser le régime d'autorisation environnementale du Québec. La cocréation permet de rassembler différentes perspectives pour acquérir une compréhension complète des défis à relever.

Les étapes de la démarche de cocréation, comme elles ont été annoncées lors du lancement du chantier, sont illustrées ici.

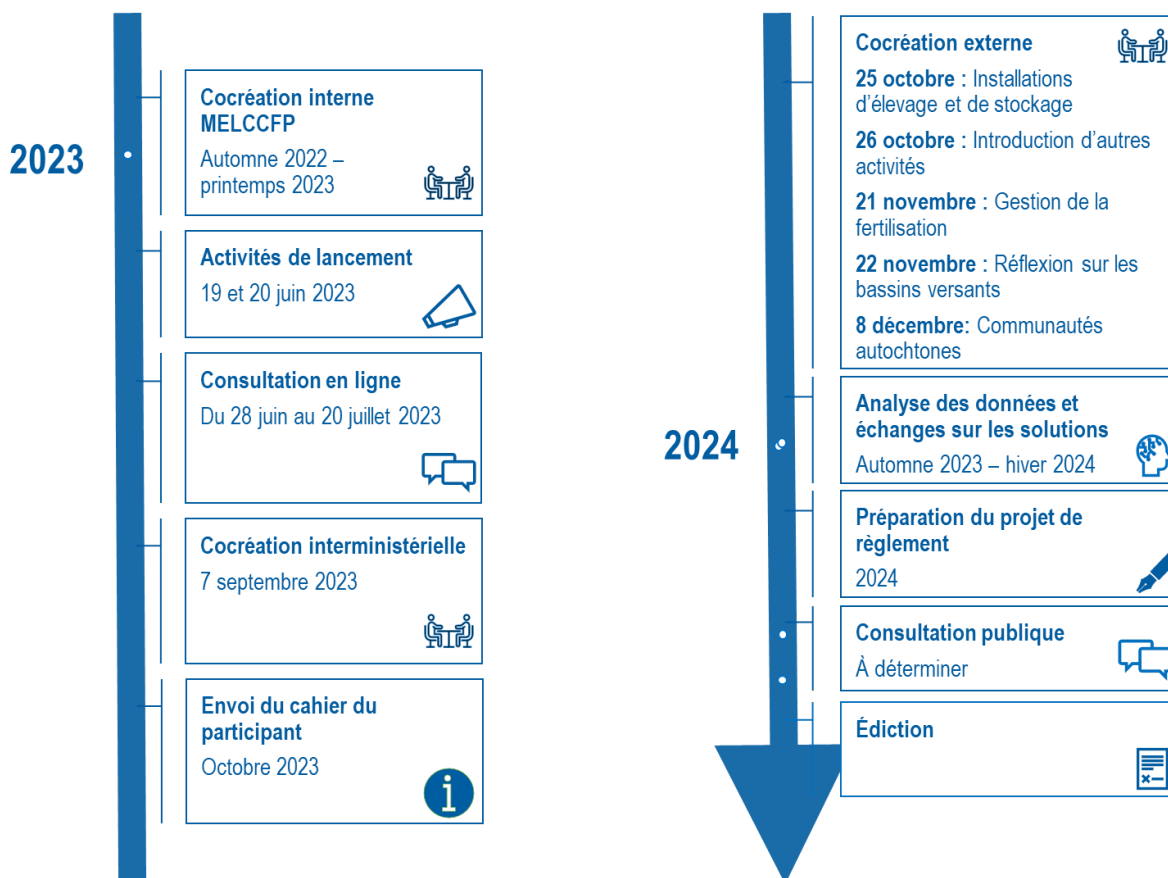


Figure 1. Principales étapes du chantier de modernisation du REA

Étapes préliminaires : cocréation interne et interministérielle

D'abord, le MELCCFP a procédé à une vaste consultation interne. Ensuite, il a organisé une journée de cocréation avec les ministères et organismes du gouvernement qui avaient manifesté de l'intérêt pour la réglementation agricole. Le MELCCFP a ainsi recueilli divers points de vue ainsi que des préoccupations qui ont permis de bonifier la réflexion.

Déroulement des ateliers de cocréation externe

Quatre ateliers de cocréation auxquels ont participé 51 organisations de divers horizons ont eu lieu les 25 et 26 octobre et les 21 et 22 novembre 2023 à Drummondville. Les ateliers étaient organisés sous différentes thématiques :

- Atelier 1 – Installations d'élevage et de stockage
- Atelier 2 – Introduction d'autres activités
- Atelier 3 – Gestion de la fertilisation
- Atelier 4 – Réflexion sur les bassins versants

La démarche comportait également un atelier portant sur les préoccupations et les enjeux propres aux communautés autochtones qui a eu lieu le 8 décembre 2023.

Étape préalable aux ateliers : cahier du participant

Préalablement, le MELCCFP avait fait parvenir le « cahier du participant » aux personnes inscrites aux ateliers. Ce cahier était composé de cinq sections et présentait, pour chaque thématique, l'encadrement actuellement prévu par le REA, des pistes de réflexion de même que les bilans et les constats du MELCCFP. Il avait pour objectif d'amorcer la réflexion des participants préalablement aux ateliers. Ceux-ci étaient invités à échanger notamment avec leur entourage, leurs collègues et leur réseau de contacts.

Le cahier du participant a été rédigé en tenant compte des préoccupations et des intérêts exprimés lors de la consultation en ligne réalisée au début de l'été 2023 et à laquelle plus de 430 personnes ont répondu. Parallèlement, le MELCCFP, en plus d'avoir procédé à une vaste consultation interne, a organisé une journée de cocréation avec les ministères et organismes du gouvernement qui avaient manifesté de l'intérêt pour la réglementation agricole. Le MELCCFP a ainsi recueilli diverses expériences et préoccupations qui ont permis de bonifier les connaissances relatives à la réalité de ces entités.

Concept participatif

Chaque atelier a débuté par une mise en contexte et un rappel de l'encadrement réglementaire actuel, avant d'amorcer le volet participatif. Ensuite, les participants étaient invités à faire part de leurs perspectives et à contribuer, avec leur expertise et leur expérience, à la recherche de solutions pertinentes et adaptées aux enjeux abordés pour chaque thématique. Ils ont permis aux représentants du MELCCFP de prendre des notes, de relancer les discussions et d'être à l'écoute des problèmes, mais aussi des solutions exposées par les participants. Pour planifier et développer les concepts de cocréation, ainsi que pour assurer l'animation, le MELCCFP a retenu les services de la firme Ensemble leadership.

Atelier 1

Après une introduction de la thématique par le MELCCFP, le premier atelier s'est déroulé en trois étapes. Premièrement, des mises en situation préparées par le MELCCFP ont été distribuées aux tables pour que les participants puissent échanger. Chaque mise en situation était attribuée à deux tables. Deuxièmement, les personnes présentes aux deux tables qui avaient le même sujet se réunissaient pour présenter leurs idées et trouver des points de convergence et de divergence. Puis, les participants ont présenté les résultats de leurs discussions à l'ensemble de la salle. Finalement, ils étaient invités à bonifier la récolte sur l'ensemble des sujets.

Ateliers 2, 3, 4

Pour les ateliers 2, 3 et 4, une stratégie de cocréation différente a été mise en place. En début de journée, le MELCCFP introduisait la thématique pour ensuite laisser place au forum ouvert. Dans un premier temps, la « place du marché » permettait aux participants d'exposer une question ou une préoccupation qui serait explorée au cours de l'étape suivante de l'atelier. Ensuite, les participants pouvaient se déplacer pour échanger, répondre ou émettre des pistes de solution. À chacune des journées, trois rondes étaient prévues avec chacune des 8 à 11 tables de discussion. Ainsi, chaque journée a permis d'explorer entre 20 et 30 sujets.

Retour en groupe

À la fin de chaque journée, un retour en groupe était proposé aux participants, afin qu'ils puissent faire part des moments forts de la journée à l'ensemble du groupe.

Méthode de récolte des données

À chacune des tables, des représentants du MELCCFP étaient présents pour entendre, noter et faciliter les discussions. Les participants étaient aussi invités à inscrire leurs idées sur des papillons adhésifs (Post-it) pour y inscrire leurs idées et leurs préoccupations.

Profil des participants

À chacune des journées tenues à Drummondville, 80 participants, en moyenne, prenaient place aux tables de cocréation. Ces derniers étaient des représentants d'universités, des chercheurs, des conseillers en environnement, en agriculture et

en service-conseil. Également, des représentants d'ordres professionnels (agronomes et ingénieurs), de différents organismes municipaux du Québec, sans oublier de nombreux représentants des producteurs agricoles provenant de diverses associations spécialisées et régionales, ont permis au MELCCFP d'obtenir une diversité de points de vue. La liste des organisations participantes est fournie en annexe.

Analyse des données

Les ateliers ont généré, grâce à la participation de tous les intervenants, plus de 3500 idées. Les équipes du MELCCFP les ont catégorisées, analysées et regroupées afin d'en dégager des constats qui permettront d'orienter les travaux de modernisation du REA.

Dans l'élaboration de ces constats, le MELCCFP a pris en considération la cible et les objectifs du chantier de modernisation du REA. Certains constats portant sur des sujets hors de la portée de ce chantier ne seront pas considérés dans le cadre des travaux. L'analyse de ces constats a permis de comprendre les préoccupations des intervenants et a mis en lumière certains sujets qui pouvaient susciter des points de vue diamétralement opposés.

Les pages suivantes présentent, pour chacun des ateliers : la date, le nombre de participants, le déroulement, les questions, les résultats et les constats. **Les résultats présentés ne sont pas les orientations que le MELCCFP prendra pour rédiger le futur règlement, mais bien un résumé représentatif des idées échangées lors de ces journées.**

Appréciation des ateliers

Les participants ont reçu un questionnaire d'appréciation au sujet notamment de l'atelier et du cahier du participant. Dans l'ensemble, les répondants semblent avoir apprécié la démarche et les ateliers. Les principaux éléments positifs qui ressortent de ce sondage sont la transmission préalable des cahiers du participant, la présence, l'écoute et l'ouverture des intervenants du MELCCFP, la possibilité de faire part librement de leurs préoccupations et de leurs idées. Certains proposent même d'envisager cet exercice pour toutes les modifications réglementaires à venir et saluent cette nouvelle approche de consultation. À l'inverse, certains participants doutent que les éléments discutés soient retenus par le ministère et auraient aimé discuter des orientations prises par ce dernier. Il faut préciser que le MELCCFP n'avait pas pris d'orientation avant les ateliers de cocréation et cette décision avait été communiquée à tous les participants. Aussi, certains auraient aimé que le choix des sujets ou des thèmes discutés soit plus encadré. Les équipes du MELCCFP ont pris acte de ces rétroactions, afin d'améliorer les processus consultatifs à venir.

Le taux de réponse pour chaque journée est respectivement de :

- Installations d'élevage et de stockage : 27 %
- Introduction d'autres activités : 29 %
- Gestion de la fertilisation : 22 %
- Réflexion sur les bassins versants : 16 %

Atelier 1 – Installations d'élevage et de stockage (25 octobre 2023)

Nombre de participants: 84

Parties prenantes externes : 63 participants, 35 organisations représentées

Participants des ministères (MELCCFP, MAPAQ, MAMH) : 21



Mises en situation proposées aux participants

La gestion des amas de déjections animales est complexe et ne permet pas une prise en compte complète des risques environnementaux. Quels moyens pourraient être mis en place pour diminuer l'impact sur le sol et l'eau du stockage en amas au champ et à proximité des bâtiments?

Afin de mieux poursuivre les pratiques d'élevage en cours d'exercice, comment faire pour protéger le sol et l'eau du risque de contamination environnementale?

Si l'ensemble des cheptels du Québec était 10 fois plus que le niveau actuel (1000 %), comment réinventerions-nous nos pratiques de gestion/stockage des déjections animales?

Quels sont les moyens, les pratiques et les considérations logistiques pour relever ce défi? (Ouvrages de stockage construits dans les années 1980, afin de protéger les sols et l'eau des contaminations par fuite)

Trouvez le plus de pistes possible, dans l'accueil de la diversité et de la nouveauté: en considérant les avancées en innovation (technologies prometteuses et nouvelles voies de valorisation), comment faire pour mieux gérer les déjections animales produites?

En 2053, alors que nous aurons réussi notre pari, soit de protéger l'agriculture québécoise et de régénérer nos écosystèmes, étant fiers de notre accomplissement et fiers du legs que nous laissons aux générations futures, quelles actions courageuses posées en 2024-2025 pouvons-nous retenir comme ayant joué un rôle instrumental dans cette réussite?

En saisissant cette occasion unique de repenser le REA, quelles autres interrogations, solutions ou considérations mériteraient d'être explorées (autres que celles qui ont déjà été soulevées en matinée et aux autres tables, mais toujours en lien avec la thématique des ouvrages de stockage et des installations d'élevage)?



Résultats de l'atelier 1



Installations d'élevage et de stockage

Stockage étanche / Amas au champ et contigu au bâtiment / Transformation et traitement des déjections / Conditions liées aux installations d'élevage

Cours d'exercice

- Moduler les exigences en fonction du risque associé à la quantité de phosphore produit dans la cour d'exercice.
- Demander une recommandation agronomique en décrivant d'une part le risque de contamination par infiltration et/ou par écoulement et d'autre part les enjeux associés à cette pratique et les conditions à respecter (couverture végétale, pente, béton).
- Enjeux majeurs lors de la fonte des neiges ou lorsque la végétation n'est pas vivante.
- Mieux documenter les inconvénients (risques) par rapport aux avantages (coût d'infrastructure, bien-être animal) et transmettre l'information aux producteurs et aux professionnels (guide d'aménagement).

Amas au champ et contigu au bâtiment

- Permettre le stockage temporaire ou permanent à proximité des bâtiments uniquement avec une gestion à faible risque (absorbant, plateforme, abris, reprise rapide).
- Conserver cette solution d'entreposage à faible coût qui limite les émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Adopter des solutions pour limiter les risques d'écoulement de contaminants vers les milieux récepteurs : paillis sous l'amas, bâche par-dessus, taux de matière sèche, ajout de chaux vive (CaO) sous l'amas, rigole d'interception, bande végétative, pente maximale, type de sol sous l'amas.
- Abandonner les notions de contraintes (parcelle contiguë, date, période permise, endroit) pour laisser la flexibilité aux agronomes.
- Réviser le guide sur les amas et vulgariser son contenu.
- Certains aspects liés aux recommandations d'amas au champ devraient être en déclaration de conformité (ex.: contraintes à respecter, géolocalisation, photo).

Stockage étanche des déjections animales

- Prévoir un accompagnement pour les producteurs sous 1600 kg de P₂O₅ et donner la possibilité de structure limitant les risques sans avis professionnel ou déclaration de conformité.
- Valider le besoin d'un avis par un ingénieur pour les fosses (capacité, rehaussement, réparation de fissures); le risque de contamination est faible comparativement à un entreposage en amas.
- Faciliter la mise en place de stockages alternatifs : fosse ou autre, banque de fosses disponibles, usine de traitement pour faciliter la gestion territoriale
- Faciliter le stockage d'autres matières organiques à faible risque en considérant la possibilité d'y inclure les eaux usées domestiques ou le lait (sans autorisation ministérielle pour l'épandage) et arrimer avec les autres règlements.
- Revoir la nécessité de réglementer la capacité d'entreposage : nombre minimal de jours, temps minimal de résidence, présence ou non d'une toiture, selon les changements de gestion dans l'entreprise.

Stockage des déjections animales

- Accompagner, sensibiliser et inspecter les lieux d'élevage pour promouvoir la conformité, y compris pour les petits lieux d'élevage.
- Promouvoir des techniques de diminution des risques à la source : capacité d'épandage, régie de l'eau, technique d'assainissement.
- Autorisation évolutive en fonction du risque : taille, régie, localisation, durée de vie des matériaux.

Atelier 2 – Introduction d’autres activités (26 octobre 2023)

Nombre de participants : 65

Parties prenantes externes : 43 participants, 30 organisations représentées

Participants des ministères (MELCCFP, MAPAQ, MAMH) : 22



Questions proposées par les participants

Prendre note que les questions sont transcrites de la manière dont les participants les ont proposées et n’ont pas été reformulées par le MELCCFP.

Ronde 1

- Comment encadrer de nouveaux secteurs sans nuire à leur développement économique?
- Peut-on faire des règlements évolutifs en fonction de la taille des cultures ou des volumes de rejets afin de permettre l’émergence de petites productions avec des cadres réglementaires plus légers ?
- Responsabiliser le gouvernement dans les exigences.
- Comment développer l’aquaculture avec les normes environnementales actuelles ?
- Connaissances internationales versus application réglementaire.
- Normes inaccessibles pour les eaux de lavage.
- Règlement versus accompagnement.

Ronde 2

- Effluent d’ensilage : gestion, traitement et encadrement.
- Principe de précaution (bien cerner versus risque relatif réel)
- Pourrait-on gérer toutes les productions dans un même modèle? Avec de simples finalités parfois différentes?
- Eau de lavage : approches applicables à la ferme.
- Quelle est la vision du REA et du ministère pour encadrer la disposition du lait dans les fosses étanches?
- Comment moduler l’encadrement pour tenir compte de la taille ou du risque, pour votre secteur?
- Réglementation unilatérale (serre).

Ronde 3

- Comment gérer les problèmes d’agriculture urbaine et les responsabilités nouvelles des municipalités, villes et MRC?
- Validation des traitements de rejets?
- Où en est la recherche sur les impacts environnementaux des nouvelles activités?
- Éviter d’être plus propre que propre.
- Financement comment? Qui? Combien?
- Dans un contexte de commerce international et dans le but de compétitivité et d’équité, comment faire en sorte que les règlements applicables aux cultures locales ne soient jamais plus restrictifs que les produits importés?
- Comment faire la gestion des frass annuellement d’une production dans un parc industriel d’insectes?
- Sujets émergents.
- Revoir la nécessité de réglementer la capacité d’entreposage : nombre minimal de jours, temps de résidence minimal, présence ou non d’une toiture, selon les changements de gestion dans l’entreprise.

Résultats de l'atelier 2



Introduction d'autres activités

Gestion des résidus et rejets notamment issus de l'aquaculture, le lavage de fruits et de légumes, la culture en serre ou en bâtiment et l'entomoculture

Aquaculture

- Il existe une volonté à développer le secteur aquacole, cependant les normes sévères sont un frein.
- Malgré le fait que l'aquaculture soit une belle occasion, que partout dans le monde ça augmente et que la quantité de poisson sur le marché n'est pas suffisante, il y a du découragement en raison du long processus pour l'obtention d'une autorisation et il faudrait travailler là-dessus.
- Il est nécessaire que les nouvelles technologies (ex. : recirculation, moulée, réduction à la source) ainsi que les limitations (ex. : petite entreprise) soient prises en compte dans la future réglementation.

Entomoculture

- Valider quelle est la meilleure base de calcul pour la quantité de phosphore produit (ex. : volume de *frass*, animaux vivants, caractérisation obligatoire).
- Enjeux à prendre en compte dans l'encadrement (ex. : moins de stockage possible en milieu urbain, engrais déjà encadré au fédéral, les traitements à la chaleur diminuent les pathogènes et le risque, encadrement en fonction de l'intrant).
- Les *frass* peuvent avoir une grande variabilité et l'encadrement devrait être fait selon le niveau de risque.

Agriculture urbaine

- Des risques de contaminations pourraient être associés aux activités de l'agriculture urbaine.
- Les petites productions ont peu d'impacts environnementaux.
- Il y a un souci de prendre en compte le bon niveau de risque pour les activités de l'agriculture urbaine.
- Difficulté dans l'application de la réglementation ministérielle au niveau municipal et de la réglementation municipale.
- Un cadre réglementaire provincial est nécessaire.

Culture en serre ou en bâtiments

- Les producteurs veulent se conformer au marché, mais certains sont impossibles d'accès.
- Intégrer la réalité de chaque région du territoire et de chaque culture dans la réglementation.
- Il y a un manque d'expertise et de connaissances en général sur les serres pour établir s'il s'agit d'un enjeu pour l'environnement puisque c'est un marché relativement nouveau.
- Des validations sont requises pour confirmer des données (ex. : pas d'impact après 40 ans de pratique, études existantes liées à la présence de serre sur la faune, vocabulaire à utiliser).
- L'encadrement incluant les normes de rejet doit prendre en compte le milieu récepteur et plusieurs éléments (ex.: compostage, résidus végétaux, surface en gravier, coliformes, hormones, azote, phosphore, lixiviat, emplacement de serre, différentes productions, installations, odeurs, eau recirculée, rejet cheminée).

Lavage de fruits et de légumes

- S'assurer de prendre en compte les contaminants possibles (ex.: couleur, mildiou, PFAS).
- Prévoir un encadrement adaptatif et voir ce qui se fait en Europe.
- De l'expertise est à développer pour différents éléments, p. ex., lavage optimal, phytopathogène, caractérisation d'eau de lavage, impact environnemental faune et flore, terminologie pour lagune, bassin et étang, réalité des producteurs, niveau de base, variabilité des difficultés, analyse de cas existants, sédimentation et matières en suspension (MES).
- Les enjeux et les risques associés à la gestion de l'eau doivent être considérés (ex. : CANADAGAP-phytopathogènes, eaux rouges, variabilité de la qualité d'eau lavage, difficulté du suivi de la qualité de l'eau, grands volumes d'eau, prélèvement d'eau et recirculation versus concentration, notamment des MES, phytosanitaire et algues pour l'irrigation).
- Prendre en compte des éléments pour la détermination des normes, p. ex., ingénieur et conception, MES, flexibilité et adaptabilité, simplicité d'évolution, objectifs environnementaux de rejet (OER), couleur et esthétique, charge versus concentration, limitation des systèmes de traitement, des conditions de récoltes ainsi que des types de sols et légumes.
- Statuer sur les modalités concernant le stockage (ex. : type d'eau de lavage, volume, saisons, irrigation).
- Prendre en compte des éléments pour les systèmes de traitement (ex. : optimiser le dessablage à sec, types de sols, diminuer sol en amont, mécanique, applicabilité, traitement avec coagulants et floculants versus gestion des résidus, lagune herbacée).
- Détermination de la technologie en fonction de différentes méthodes (ex. : choix de la machine et pratique en fonction des légumes, souffleurs, chaulage pour pH).



Atelier 3 – Gestion de la fertilisation (21 novembre 2023)

Nombre de participants: 88

Parties prenantes externes : 64 participants, 38 organisations représentées

Participants des ministères (MELCCFP, MAPAQ, MAMH) : 24



Questions proposées par les participants

Ronde 1

- Devrait-on retirer les dates d'épandage?
- Baser le REA sur le carbone.
- Devrait-on retirer l'obligation du dépôt de bilan P pour les entreprises avec un bilan très négatif?
- Comment encadrer les entreprises qui vendent leurs déjections?
- Devrait-on ramener l'azote dans la réglementation?
- Aurait-il lieu de revoir les grilles du CRAAQ? Harmoniser les recommandations P/maïs avec les besoins. Devrait-on mettre à jour les valeurs de référence du CRAAQ?
- Utilisation de biostimulants en production agricole : optimiser la fertilisation.
- Pratique agricole automnale versus gestion des déjections.
- Comment changer les pratiques? Règlement ou accompagnement?
- Épandages post-récoltes essentiels? Pourquoi? Pour qui? En quoi?
- Comment déterminer le bon moment ou les bonnes conditions de l'intervention réglementaire?

Ronde 2

- Faut-il reconsidérer les zones en surplus de phosphore?
- Peut-on faire confiance aux professionnels (agr.) par rapport à N, P ?
- Toitures sur les fosses : réalistes, rentables, durables? Devrait-on obliger que soient couverts les ouvrages de stockage lors de l'installation d'une nouvelle fosse ou de sa mise à niveau?
- Comment réellement diminuer l'impact environnemental des sols déjà saturés en P?
- Comment modifier le REA pour encourager les producteurs d'élevage qui demandent des CA à ne pas exporter le fumier en Ontario, car c'est trop compliqué au Québec?
- Comment mieux valoriser les déjections animales?
- Quel est l'impact de l'augmentation réglementaire sur la psychologie des producteurs?
- Doit-on régionaliser plus le REA?
- Devrait-on construire des usines pour concentrer le phosphore des fumiers pour remplacer le phosphore minéral importé des autres pays et comment faire?
- Encourager encore plus les couvre-sol d'engrais durant l'hiver.
- Est-ce que le problème est réellement le non-équilibre des bilans P ou plutôt le non-respect de la réglementation actuelle?

Ronde 3

- Concilier environnement et santé des sols.
- Comment accompagner les producteurs pour adopter une nouvelle version du REA?
- Est-ce que l'appui du gouvernement (\$) est suffisant par rapport aux restrictions imposées (compétitivité vs survie des entreprises)?
- Réglementation versus grille de fertilisation acte agronomique?
- Au-delà du PAEF, devrait-on élargir vers une approche plus globale de gestion des cultures dans une optique de santé des sols? Et que le REA tienne compte des pratiques culturales et de l'aménagement des zones tampons de ferme et non seulement de la fertilisation?
- Devrait-on favoriser les épandages en octobre au lieu de septembre?
- Comment rendre le PAEF utile? Assez réglementé ou non?
- Devrait-on intégrer les pratiques culturales dans le règlement?
- Les fumiers non caractérisés gonflent le bilan P artificiellement et nous limitent dans la quantité de fumier reçu.
- À défaut de réduire la quantité d'intrants, peut-on, à l'aide de pratiques agricoles, limiter l'exportation de cette matière fertilisante dans l'environnement?
- Si l'on ajoute l'azote et que l'on ne fait pas plus respecter le 1 m-3 m est-ce que ça va changer de quoi?
- Sujets émergents.
- Revoir la nécessité de réglementer la capacité d'entreposage : nombre minimal de jours, temps de résidence minimal, présence ou non d'une toiture, selon les changements de gestion dans l'entreprise.

Résultats de l'atelier 3



Gestion de la fertilisation

Modes et conditions d'épandage ou autres formes d'apport de fertilisants / Encadrement du phosphore / Encadrement de l'azote

Gestion des fertilisants

- Harmoniser les doses permises avec le besoin des cultures.
- La mise en place de bonne pratique fait l'unanimité.
- Revoir l'encadrement des ententes d'épandage.
- La possibilité d'épandre 35 % en automne fait l'unanimité.
- La réglementation de l'azote ne fait pas l'unanimité.
- Moduler les exigences en fonction du risque.
- Mieux répartir les charges de déjections sur le territoire par des incitatifs divers (entente d'épandage, incitatif financier, accompagnement agronomique, banque de terre, transport, meilleures rotations).

Épandage des matières fertilisantes

- Valoriser davantage les déjections animales par d'autres moyens que l'épandage.
- Revoir la notion des abaques.
- Faire coïncider les épandages avec les prélèvements par les cultures et intégrer la notion d'épandage sur des cultures en croissance.
- Prévoir un contrôle des forfaitaires.
- Prévoir une obligation de suivi du plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) par les agronomes.
Lors des épandages, considérer les conditions de sol, la météo, l'incorporation, la saturation du sol, une mesure d'urgence.
- Sortir de la dynamique d'obligation d'épandre.

Caractérisation des déjections animales

- Manque d'intérêt généralisé pour la caractérisation des déjections animales.
- Former la clientèle sur la valeur fertilisante des déjections animales.
- Faciliter l'emploi du protocole de caractérisation pour mieux connaître la valeur fertilisante des déjections.
- Valider la possibilité d'inclure l'écoconditionnalité sur la caractérisation.
- Les données de valeur fertilisante des déjections animales diffèrent d'une source à l'autre.
- Considérer les nouveaux équipements d'épandage (injection, sans citerne).

Analyses des sols

- Un doute subsiste (pas de changement réel terrain) quant à la nécessité de réglementer l'azote.
- La mise en place de bonne pratique est privilégiée par le secteur.
- L'analyse des sols est toujours pertinente et pourrait être bonifiée en mettant l'accent sur les sols saturés en P et en introduisant une exigence de diminution de la saturation en phosphore de ces sols.
- Définir la notion de sol gelé.
- Restaurer les zones en surplus de déjections animales et revoir les abaques de dépôt.



Atelier 4 – Réflexion sur les bassins versants (22 novembre 2023)

Nombre de participants : 86

Parties prenantes externes : 57 participants, 34 organisations représentées

Participants des ministères (MELCCFP, MAPAQ, MAMH) : 29



Questions proposées par les participants

Ronde 1

- Est-ce vraiment un plus d'interdire d'accroître les superficies? Milieu agricole subit des pressions du développement urbain et industriel, donc concentration des effluents d'élevage.
- Peut-on déterminer la provenance du P? Sinon, comment faire?
- Comment repenser l'entretien des cours d'eau pour les restaurer en maintenant le drainage?
- Quels mécanismes permettraient aux exploitants agricoles d'adopter de nouvelles pratiques tout en mitigant les pertes de revenus?
- Qu'est-ce qui transformerait l'obligation de maintenir une zone tampon (bande riveraine) en opportunité pour l'exploitant?
- Comment planter plus d'arbres en rive et entretenir la bande riveraine à long terme?
- Devrait-on travailler sur les bassins versants plus petits?
- Comment faire pour que le REA continue de tenir compte de la particularité de chaque culture et de leurs impacts sur les cours d'eau dans ce qui est permis ou interdit?
- Comment justifier l'exemption de l'augmentation des superficies de certaines cultures dans les bassins versants dégradés?
- Comment rendre efficaces des projets collectifs permettant la participation des producteurs agricoles d'un bassin versant?
- Quelles pratiques agricoles êtes-vous prêts à mettre en place pour la qualité de l'eau des écosystèmes?

Ronde 2

- Est-ce pensable d'établir un zonage de cultures et de pratiques selon le niveau de risque?
- Considérant qu'il y aura 2 milliards d'habitants de plus sur terre en 2050, comment faire pour assouplir l'article 50.3 et permettre les déboisements et mises en culture dans les BV dégradés, mais sous certaines conditions (ex.: semis direct, cultures intercalaires, etc.)?
- Considérant les attentes du ministère de ne pas nécessairement revenir à l'état original, le 30 ug/l de P tot est-il encore pertinent?
- Dans le bassin versant, il n'y a pas que les terres agricoles. Comment gère-t-on les autres propriétaires?
- Comment assurer la cohérence des actions et des règlements?
- Pour les parcelles à haut risque d'érosion, comment diminuer cette érosion? Réglementaire? Éco conditionnalité? Autres?
- Comment aider financièrement les producteurs à améliorer leurs pratiques?
- Comment faire pour retirer la liste du moratoire des municipalités dévitalisées au niveau agricole?
- Comment faciliter la restauration des petits cours d'eau agricoles? Restaurer la sphère physique pour que les autres s'améliorent aussi?
- Quels moyens peut-on utiliser pour mobiliser les producteurs agricoles?
- Comment faire pour mieux répartir l'ensemble des charges fertilisantes sur la ferme et sur le territoire?

Ronde 3

- Comment contrôler l'érosion des sols agricoles dans un bassin versant?
- Quelle pratique ou activité devrait-on cibler pour faire réellement une différence dans nos actions?
- Comment rassembler tous les intervenants? Partage de responsabilités? Obligations environnementales? Éco conditionnalité?
- Comment valoriser et encourager la formation de comités de bassin versant qui s'impliquent dans des actions positives dans les bassins versants?
- Comment faire pour mieux accompagner les producteurs plutôt qu'utiliser les sanctions? Quel accompagnement le ministère devrait-il fournir aux exploitants? Comment faire pour mieux accompagner les producteurs? Quel accompagnement le MELCCFP devrait-il fournir? Quand est-ce que le MELCCFP va arrêter de faire « peur » aux producteurs et qu'il va les accompagner?
- Qui doit faire appliquer le règlement? Considérant la difficulté de faire appliquer les normes actuelles, comment assurer la mise en œuvre de la nouvelle réglementation?
- Comment réglementer l'entretien des cours d'eau en tenant compte des différentes normes entre les régions? Comment uniformiser l'entretien des cours d'eau et fossés entre les acteurs?
- Peut-on penser à d'autres moyens que l'élargissement des bandes riveraines pour limiter le transport de sédiments et P?
- Quels indicateurs pourrait-on utiliser pour valoriser la mobilisation, autres que des indicateurs scientifiques? Qualité/quantité?

Résultats de l'atelier 4



Réflexion sur les bassins versants

Adaptation des normes en fonction du niveau de dégradation / Données récentes et pressions cumulées / Pratiques agricoles durables

Réflexion sur les bassins versants

- Améliorer la cohérence entre les secteurs d'activité et les prises de décisions.
- Améliorer la synergie entre les acteurs.
- Éviter les pertes nettes de superficies cultivables et permettre l'augmentation de superficies cultivées dans les bassins versants (BV) dégradés à certaines conditions.
- Diffuser davantage les connaissances.
- Augmenter l'effort collectif qui doit être inclusif, structuré et instauré à long terme.
- Faire davantage confiance aux agronomes, membres d'un ordre professionnel, en leur accordant plus de flexibilité.
- Miser sur les outils déjà en place et bonifier leur utilisation.
- Améliorer le respect de la réglementation en ayant davantage recours aux technologies.
- Développer davantage l'offre de soutien technique assurant la mise en place et la gestion des bandes riveraines.
- Rétribuer les exploitants pour les pratiques qui engendrent des services environnementaux pour toute la société.
- Améliorer la délimitation des bandes riveraines.
- Définir les principales vulnérabilités et pressions au sein des sous-bassins versants, produire et diffuser une cartographie.
- Utiliser des unités de suivi plus petites, par exemple sous-bassins versants, pour suivre et caractériser l'état de santé.

Réflexion sur les bassins versants (suite)

- Utiliser des indicateurs biologiques et fauniques (parapluie) pour suivre et caractériser l'état de santé des unités.
- Diffuser davantage les données disponibles sur l'état de santé des unités.
- Fixer des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels (SMART) généraux à l'échelle collective pour favoriser et mesurer la mobilisation.
- Mettre en place une cote de risque, un indice de performance ou une cote de contribution environnementale à l'échelle individuelle de l'exploitant.
- Fixer des objectifs SMART à l'échelle individuelle pour favoriser et mesurer la mobilisation.
- Développer des indicateurs de pratiques agroenvironnementales pour caractériser et suivre les exploitants agricoles.
- Valoriser la pratique de développement durable.
- Établir un encadrement qui motive l'exploitant agricole à se conformer.
- Définir et mettre en place des bénéfices pour les exploitants exemplaires.
- Assurer une prise en charge complète pour la mise en place et la gestion des bandes riveraines.
- Reconnaître et valoriser l'exemplarité, les efforts et les bons coups de manière publique.
- Encadrer en fonction des vulnérabilités des bassins versants et cibler les pratiques culturales à privilégier.
- Encadrer en fonction de l'état de dégradation des bassins versants et prévoir davantage de classes d'état.
- Faire une évaluation des pressions exercées par les exploitations agricoles et cibler les pratiques culturales à privilégier.
- Encadrer en fonction des pressions cumulées au sein des bassins versants, tous secteurs d'activité confondus.
- Encadrer des pratiques culturales spécifiques.
- Tenir compte de la compaction des sols ou de la santé des sols de manière générale.
- Favoriser les cultures moins exigeantes et les cultures biologiques.
- Revoir les mécanismes d'échange et de suivi pour l'échange de parcelles afin de recenser les augmentations et les diminutions pour un BV.
- Protéger et améliorer la présence de végétation permanente pour soutenir la biodiversité et la diversité des paysages.
- Protéger davantage les fossés.
- Améliorer le respect de la réglementation concernant les bandes riveraines et améliorer la clarté des exigences.
- Soutenir davantage la restauration des cours d'eau.



Atelier autochtone – déroulement

L'atelier axé sur les préoccupations et les enjeux autochtones a eu lieu le 8 décembre. Il s'est déroulé en mode virtuel, afin de favoriser la participation des participants sans égard à leur situation géographique. De plus, le service de traduction simultanée était offert afin de permettre la participation des membres des Premières Nations dont la langue principale est autre que le français. Des représentants de cinq entités ont participé à l'atelier : Grand Conseil de la Nation Waban-Aki, Conseil de la Nation huronne-wendat, Mohawk Council of Kahnawà:ke, Gouvernement de la nation crie et Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James.

Cet atelier s'appuyait également sur les quatre thématiques du chantier. Le volet participatif a pris la forme d'une discussion ouverte, lors de laquelle les participants pouvaient exposer leurs préoccupations et leurs pistes de solutions. Les discussions visaient notamment à entendre les réalités, les conceptions et les enjeux reliés à l'encadrement des activités agricoles.

Les constats découlant de cet atelier ont été intégrés aux thématiques concernées.

Les thèmes d'importance comprenaient, notamment :

Installations d'élevage et de stockage : traitement et valorisation des déjections;

Introduction d'autres activités : encadrement des serres, risques liés à l'aquaculture;

Réflexion sur les bassins versants : santé des cours d'eau, bandes riveraines;

Autres préoccupations : arrimage entre l'encadrement et les territoires nordiques (structures administratives différentes).

Résultats généraux

En plus des suggestions orientées vers les thématiques, les participants ont formulé de nombreuses idées plus générales pour améliorer l'encadrement environnemental des activités agricoles. Celles-ci concernent, notamment, la synergie des acteurs du milieu, les changements climatiques, la nécessité de projets d'acquisition de connaissances, le respect des compétences professionnelles, le soutien financier et beaucoup d'autres.



Généralités

Allègements administratifs / Réglementation agile et applicable sur le terrain

Généralités

- L'encadrement doit être établi en fonction du risque réel d'une activité sur la qualité de l'environnement et doit être uniforme.
- Développer l'accompagnement au MELCCFP, notamment par la mise en place d'agents de liaison ou de conseillers agricoles au ministère
- Il est nécessaire de rétablir la proximité entre les directions régionales et la clientèle.
- Les nouveaux processus ont amené une augmentation de la lourdeur administrative.
- La pratique professionnelle des agronomes, ingénieurs et exploitants agricoles doit être reconnue.
- Le rôle de l'agronome est d'accompagner les exploitants agricoles, il faut lui laisser la latitude nécessaire.
- Le processus menant à un nouveau règlement est méconnu et devrait être mieux publicisé.
- L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions doit être faite de manière progressive.
- Les nouvelles exigences réglementaires doivent être claires, équitables, réalisables et faire l'objet de validation sur l'impact réel qu'elles auront.
- La disponibilité des données peut limiter la mise en place de nouvelles exigences.
- Les ministères et organismes doivent faire preuve de transparence dans le partage des données.
- La réglementation doit avoir des bases scientifiques.
- L'autodénonciation d'une situation non conforme devrait être prise en compte dans l'attribution d'une sanction pécuniaire.
- Les sanctions administratives devraient permettre un réinvestissement direct à l'entreprise afin qu'elle se conforme.
- Les sanctions ne sont pas modulées en fonction de l'impact sur l'environnement de la non-conformité.
- Les suivis environnementaux doivent être réalisés par le ministère et doivent inclure un délai pour la mise en conformité.
- Des enjeux sont également présents dans l'application d'autres encadrements, notamment pour l'entretien des cours d'eau.
- Il est nécessaire de simplifier, d'arrimer et de regrouper la réglementation du secteur agricole.
- Mettre en place des formations afin de soutenir la mise en place de bonnes pratiques.
- Ne pas limiter l'accompagnement à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement, mais s'assurer d'un accompagnement en continu des exploitants et des conseillers, agronomes et ingénieurs.
- La réglementation actuelle est bien connue par le secteur, le nouvel encadrement peut donc avoir des répercussions sur la santé mentale des exploitants.
- La publication de guides, de fiches techniques, de schémas décisionnels peut être un moyen pour diffuser l'information.
- La présentation du futur règlement doit être faite à tous les acteurs du milieu.
- S'assurer de mettre en place du soutien financier en lien avec les nouvelles exigences environnementales.
- Mettre l'accent sur les bonnes pratiques.
- Il est nécessaire de mettre en place différents mécanismes d'échange d'information entre les exploitants, par exemple pour souligner les bons coups réalisés par certains exploitants.
- Un retour sur la cocréation doit être fait afin de voir ce qui a été pris en compte dans le nouveau règlement.

Prochaines étapes

À la suite de cette démarche de cocréation, le MELCCFP établira, avec toutes les données récoltées, des propositions d'orientation qui feront l'objet de consultations subséquentes avec les parties prenantes. À cet effet, des rencontres bilatérales avec certaines organisations seront incontournables afin d'approfondir certains sujets. De plus, comme dans tous projets de règlement, une consultation publique prendra place en amont de l'édiction. Toute personne ou tout groupe intéressé pourra alors commenter ce projet de règlement et le MELCCFP pourra modifier le texte réglementaire en fonction des commentaires reçus.

Le MELCCFP tient à remercier tous les intervenants qui ont participé au processus de cocréation. Sans leur participation, les nouveaux liens créés lors de ces ateliers n'auraient pas été possibles, et le ministère souhaite continuer à échanger avec les groupes rencontrés, lors des procédures menant à l'édiction du futur règlement, mais aussi lorsque ce dernier sera en vigueur afin de poursuivre une mise en œuvre réglementaire adaptée pour le secteur agricole.

Pour toute question ou suggestion, vous pouvez communiquer avec notre équipe à l'adresse suivante : revision.rea@environnement.gouv.qc.ca.



Annexe

Liste des organisations participantes



Atelier 1 – Installations d'élevage et de stockage

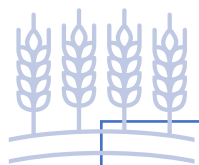
- Association des aquaculteurs du Québec
- Association des conseillers en agroenvironnement du Québec
- Association des éleveurs et transformateurs d'insectes du Québec (AETIQ)
- Association des ingénieurs en agroalimentaire du Québec
- Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB)
- Conseil patronal de l'environnement du Québec
- Coordination services-conseils (clubs-conseils en agroenvironnement)
- Ensemble leadership
- Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation - Université Laval
- Fédération de la relève agricole du Québec
- Fédération des producteurs d'œufs du Québec
- Fédération québécoise des municipalités
- Fédération UPA Abitibi-Témiscamingue
- Fédération UPA Bas-Saint-Laurent
- Fédération UPA Centre-du Québec
- Fédération UPA Chaudière-Appalaches
- Fédération UPA Estrie
- Fédération UPA Gaspésie-Les Îles
- Fédération UPA Lanaudière
- Fédération UPA Mauricie
- Fédération UPA Montérégie
- Fédération UPA Outaouais-Laurentides
- Fédération UPA Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Institut de recherche et développement en agroenvironnement
- Les Éleveurs de volailles du Québec
- Les Producteurs de bovins du Québec
- Les Producteurs de lait du Québec
- Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
- Ordre des agronomes du Québec
- Ordre des ingénieurs
- Producteurs de lait de chèvre du Québec
- Sollio
- Union des producteurs agricoles (UPA - centrale)
- VIA Pôle d'expertise en services-conseils agricoles



Atelier 2 – Introduction d'autres activités

- Association des aquaculteurs du Québec
- Association des éleveurs et transformateurs d'insectes du Québec (AETIQ)
- Association des ingénieurs en agroalimentaire du Québec
- Association des producteurs maraîchers du Québec
- Conseil patronal de l'environnement du Québec
- Coordination services-conseils (clubs-conseils en agroenvironnement)
- Ensemble leadership
- Fédération des producteurs d'œufs du Québec
- Fédération québécoise des municipalités
- Fédération UPA Bas-Saint-Laurent
- Fédération UPA Capitale-Nationale
- Fédération UPA Centre-du Québec
- Fédération UPA Chaudière-Appalaches
- Fédération UPA Estrie
- Fédération UPA Lanaudière
- Fédération UPA Mauricie
- Fédération UPA Montérégie
- Fédération UPA Outaouais-Laurentides
- Fédération UPA Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Institut de recherche et développement en agroenvironnement
- Les Producteurs de lait du Québec
- Les Producteurs de pommes de terre du Québec
- Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec
- Les Producteurs en serre du Québec
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
- Ordre des agronomes du Québec
- Les Producteurs de lait de chèvre du Québec
- Sollio
- Union des producteurs agricoles (UPA - centrale)

Atelier 3 – Gestion de la fertilisation



- Association des conseillers en agroenvironnement du Québec
- Association des éleveurs et transformateurs d'insectes du Québec (AETIQ)
- Association des producteurs de canneberges du Québec (APCQ)
- Association des producteurs maraîchers du Québec
- Conseil patronal de l'environnement du Québec
- Coopérative pour l'agriculture de proximité et écologique
- Coordination services-conseils (clubs-conseils en agroenvironnement)
- Ensemble leadership
- Équiterre
- Fédération de la relève agricole du Québec
- Fédération des producteurs d'œufs du Québec
- Fédération québécoise des municipalités
- Fédération UPA Abitibi-Témiscamingue
- Fédération UPA Bas-Saint-Laurent
- Fédération UPA Capitale-Nationale
- Fédération UPA Centre-du Québec
- Fédération UPA Chaudière-Appalaches
- Fédération UPA Estrie
- Fédération UPA Gaspésie–Les îles
- Fédération UPA Lanaudière
- Fédération UPA Mauricie
- Fédération UPA Montérégie
- Fédération UPA Outaouais-Laurentides
- Fédération UPA Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Grand Conseil de la Nation Waban-Aki
- Institut de recherche et développement en agroenvironnement
- Les Éleveurs de volailles du Québec
- Les Producteurs de bovins du Québec
- Les Producteurs de lait du Québec
- Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
- Ordre des agronomes du Québec
- Les Producteurs de grains du Québec
- Les Producteurs de légumes de transformation du Québec
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
- Réseau Environnement (Viridis)
- Sollio
- Table de développement de la production biologique
- Union des producteurs agricoles (UPA - centrale)
- VIA Pôle d'expertise en services-conseils agricoles

Atelier 4 – Réflexion sur les bassins versants



- Association des aquaculteurs du Québec
- Association des conseillers en agroenvironnement du Québec
- Association des directeurs généraux des municipalités du Québec
- Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec
- Association des producteurs de canneberges du Québec (APCQ)
- Conseil patronal de l'environnement du Québec
- Coordination services-conseils (clubs-conseils en agroenvironnement)
- Fédération de la relève agricole du Québec
- Fédération des producteurs d'œufs du Québec
- Fédération québécoise des municipalités
- Fédération québécoise pour le saumon atlantique
- Fédération UPA Abitibi-Témiscamingue
- Fédération UPA Bas-Saint-Laurent
- Fédération UPA Capitale-Nationale
- Fédération UPA Centre-du Québec
- Fédération UPA Chaudière-Appalaches
- Fédération UPA Estrie
- Fédération UPA Lanaudière
- Fédération UPA Mauricie
- Fédération UPA Montérégie
- Fédération UPA Outaouais-Laurentides
- Fédération UPA Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Grand Conseil de la Nation Waban-Aki
- Institut de recherche et développement en agroenvironnement
- Les Éleveurs de volailles du Québec
- Les Producteurs de bovins du Québec
- Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
- Ordre des agronomes du Québec
- Les Producteurs de grains du Québec
- Regroupement des organismes de bassins versants du Québec
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
- Sollio
- Union des producteurs agricoles (UPA - centrale)
- VIA Pôle d'expertise en services-conseils agricoles